

Communiqué de presse - 4 février 2025

Biodéchets / loi AGEC : Situation et perspectives de la filière émergente avec les propositions de France Biodéchets auditionnée au Sénat

Dans le cadre de la mission d'information du Sénat sur l'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), FRANCE BIODÉCHETS, dont la FNCCR est membre administrateur, a été auditionnée le 29 janvier 2025 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Menée par Jacques Fernique, sénateur du Bas-Rhin, et Marta de Cidrac, sénatrice des Yvelines, cette audition a été l'occasion pour Stephan Martinez, président de FRANCEBIODÉCHETS, et Damien Grasset, président de la commission déchets de la FNCCR, d'échanger sur la situation et d'émettre des propositions pour l'avenir de cette jeune filière.

Stephan Martinez a ainsi rappelé les objectifs de France Biodéchets :

- Structurer la filière des biodéchets qui se doit d'être économiquement viable,
- Participer à l'amplification territoriale nécessaire du tri et la collecte des biodéchets. Actuellement, le gisement est insuffisamment capté dans le cadre de la mise en œuvre de la loi AGEC (moins de 10% des volumes collectés et valorisés),
- Accompagner les collectivités dans leurs solutions de déploiement pour favoriser une massification.

Parmi les propositions émises à l'occasion de l'audition :

- **La réalisation d'une étude de la Cour des comptes** sur les coûts comparés de collecte et de traitement (valorisation) afin de favoriser une maîtrise budgétaire des collectivités dans le déploiement de la loi ;
- **La poursuite du Fonds Vert** pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de solutions adaptées aux territoires sur les biodéchets dans un délai de 3 ans en fixant des objectifs quantitatifs coordonnés par les régions ;
- **Une réflexion sur la TGAP** pour coordonner la politique des biodéchets au niveau régional dans le cadre d'un travail de suivi et de mise en œuvre de la loi ;
- **Une norme de sacs labellisés « biodégradable »** pour des sacs kraft et biodégradables, et bannir l'usage du sac en PE qui ne permet pas un retour au sol ;
- **L'adoption d'une couleur unique des bacs identifiée biodéchets** au niveau national (marrons) pour faciliter les consignes et la communication ;

- **L'introduction dans SINOE** (l'outil de suivi de la politique déchets des collectivités et de l'ADEME) **des indicateurs sur les biodéchets** (tonnage, solution de valorisation, coûts) pour permettre un suivi quantifié de l'efficacité des solutions proposées ;
- **Une campagne de communication orchestrée à l'échelle nationale sur les biodéchets.**

Contacts presse :

FRANCE BIODÉCHETS : Julie ORLIAC - j.orliac@francebiodechets.org

FNCCR : Sandrine GUIRADO - s.guirado@fnccr.asso.fr

FRANCE BIODÉCHETS

FRANCE BIODÉCHETS est une association qui promeut la gestion durable des biodéchets en France. Elle fédère collectivités, entreprises et experts pour développer des solutions comme le compostage ou la méthanisation. Son rôle : sensibiliser, former et partager les bonnes pratiques pour valoriser les biodéchets et réduire leur impact environnemental.

<https://francebiodechets.org/>

FNCCR

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble près de 900 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale et dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

www.fnccr.fr